

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit et le dix décembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis SAINTORENS, Maire.

Date de la convocation : **30/11/2018**

Nombre de membres : **15**

En exercice : **15**

Présents : **13**

Votants : **13**

Présents : SAINTORENS Denis - DUVERGER Christine - STRAUSSEISEN Régis - MONDAT Anne-Marie - CRENCA Alain - PIOTON Bruno - ABADIE Laurent - BENNAR Zhor - DUBOS -LLORENS Laëtitia - PAUWELS Mélanie - JOUTANG Myriam ROUMEGOUX Bernard - DUCOURNEAU Norbert

Absents: LAURENT Patricia - PLATAS Philippe

Secrétaire de séance : BENNAR Zhor

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie l'ensemble des élus de leur présence.

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu du 12 novembre 2018 à l'assemblée des élus.

Monsieur Bernard ROUMEGOUX souhaite que soit mentionnée sur le compte-rendu du 12/11/2018 son interrogation sur « une possibilité de réévaluation du loyer du logement communal jouxtant le logement proposé à Mme MARCOS ».

Monsieur Bernard ROUMEGOUX propose de rajouter au paragraphe relatif à l'approbation de la signature de la convention de mise à disposition des équipements du stade municipal à la Fédération Française de Football la précision suivante « Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire (**lecture complète de la convention**) »

En l'absence d'autres remarques, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- **Approbation tarif location Centre d'Hébergement de la Tauleyre Vacances Été 2019**

Monsieur le Maire informe les élus qu'il est nécessaire d'approuver le tarif de location du Centre d'Hébergement de la Tauleyre, en gestion libre, du 6 Juillet au 31 Août 2019, à l'association Aventures Vacances Energie, domiciliée au 67 rue Pasteur 69007 Lyon.

Le Conseil Municipal, après discussion et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à louer le Centre d'Hébergement de la Tauleyre à l'association Aventures Vacances Energie, en gestion libre, du 6 Juillet au 31 Août 2019. Il décide de fixer le tarif de location à 20 000 €, étant entendu que l'association Aventures Vacances Energie prend à sa charge la restauration, l'entretien des salles d'activités, du réfectoire, de la cuisine, des chambres et des parties communes et la blanchisserie.

Il charge Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

- **Approbation tarif location Centre d'hébergement de la Tauleyre Vacances Février 2019**

Monsieur le Maire informe les élus qu'il est nécessaire d'approuver le tarif de location du Centre de la Tauleyre, à l'association des Francas des Landes du 11/02/2019 au 20/02/2019, sans nuitée comprenant le repas du midi et l'utilisation des salles d'activités.

Le Conseil Municipal, après discussion et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le tarif de location du Centre de la Tauleyre, à l'association des Francas des Landes du 11/02/2019 au 20/02/2019, sans nuitée comprenant le repas du midi et l'utilisation des salles d'activités. Il fixe le prix de location des salles comme suit : 100 € par jour. Il charge Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

- **Approbation tarifs CADT 2019**

Le Conseil Municipal, après discussion et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide fixer les tarifs du CADT pour l'année 2019 comme suit :

<u>Le Canoë</u>	Journée Canoë	1/2 journée canoë
Groupes Scolaires Primaires Secondaires (maxi 12 pers)	250 €	165 €
Groupes adultes (maxi 12 pers)	365 €	260 €
Individuels*canoës+10 personnes - de 10 personnes	19,50 €/pers 20,00 €/pers	14,50 €/pers 15,50 €/pers
Individuels* kayak + de 10 pers. - de 10 pers.	19,50 €/pers 20,00 €/pers	14,50 €/pers 15,50 €/pers

***TRANSPORT GRATUIT**

<u>Le Tir à l'Arc</u> Sur pas de tir ou parcours	Scolaires - Primaires Secondaires
Groupes avec encadrement (Maxi 12 pers)	90,00 €
Particulier Adulte	13,50 €
Particulier enfant	10,00 €
Prix famille/4 personnes	11,00 € /personne

<u>Le Vélo en Forêt</u>	Journée	½ Journée
Groupes scolaires Primaires secondaires (maxi 12 pers)	193,00 €	146 €
Individuel enfant	11,00 €	7,00 €
Individuel adulte	13,00 €	9,00 €
Location à la semaine Adulte	40,00 €	
Location à la semaine enfant	30,00 €	
CAUTION	250 €	

<u>Découverte du Milieu</u>	Tarif
Théorie + balade pour groupes scolaires 3 heures (mini 8 pers - maxi 12 pers)	106 €

<u>Parcours d'Orientation</u>	Tarif
Groupe avec encadrement (mini 15 pers)	106 € la 1/2 journée

<u>Camping de groupes de TESTAROUAN</u>	Avec VOTRE matériel	Avec NOTRE matériel
Enfants – Ados	5,30 €	6,90 €
Adultes – Moniteurs	6,40 €	7,90 €

<u>Centre d'hébergement "la TAULEYRE"</u>	Tarifs
<u>Gestion libre hors saison</u> Prix par nuitée + charges (relevé du compteur à l'arrivée et au départ)	20,00 € /pers
<u>Gestion gîte d'étape pèlerin</u> limité à 12 personnes	10,00 € /pers
<u>Location salles d'activités</u>	100,00 € / jour
<u>Pension complète centre de vacances</u> Juillet et août	31,50 € /jour
<u>Pension complète CE/Association (adulte)</u>	39,00 € /jour
<u>Pension complète CE/Association (enfant)</u>	30,00 € / jour
<u>Classes vertes</u> Primaire	28,00 € /jour
Secondaire	30,00 € /jour
Encadrant	31,00 € /jour
1 gratuité pour un enseignant par classe	
<u>Forfaits week-end (2 jours – 1 Nuit)</u>	550,00 €
Jusqu'à 20 personnes + charges	800,00 €
Jusqu'à 40 personnes + charges	1 100,00 €
Jusqu'à 60 personnes + charges	
<u>Forfait long week-end (3 jours – 2 nuits)</u>	880,00 €
Jusqu'à 20 personnes + charges	1 280,00 €
Jusqu'à 40 personnes + charges	1 660,00 €
Jusqu'à 60 personnes + charges	
Caution Période Hors Saison	500,00 €
Caution Période Juillet/Août	5 000,00 €

<u>PACKS JOURNEE</u>	Prix pack
Parc acrobatique dans les arbres (Matin) Canoë (Après-midi)	27,00 €/pers
Equitation / Canoë	26,00 €/pers

Parcours dans les arbres	Tarifs 2019
Adulte	18.40 €
Enfants de 7 à 15 ans	16.40 €
Groupe Adultes	16.80 €
Groupe Enfants	14.80 €
Parc Petits (4 à 6 ans)	8.20 €

Le Conseil Municipal, après discussion et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de fixer les tarifs du Centre Equestre pour l'année 2019 comme suit :

Licence FFE - 18 ans	25.00 €
Licence FFE + 18 ans	36.00 €
Validation galop	9.00 €
Droits d'entrée	36.00 €
1 séance adhérent à l'unité	13.00 €
Carte 10 heures adhérent valable 12 mois	120.00 €
Carte 5 séances adhérent valable 6 mois	62.50 €
Carte 10 séance propriétaire de cheval en pension complète	90.00 €
Poney main 1/2 heure	8.00 €
Travail cheval 1 heure	15.00 €
Travail cheval (2 heures/semaine)/mois	80.00 €
Tarif non adhérent (1h d'activité + préparation et soin aux chevaux	17.00 €
Tarif Activité groupe particulier + de 5 Pers	16.00 €
Tarif balade enfants CCCHL(1h d'activité + préparation et soin aux Chevaux	8.50 €
Tarif horaire colonie 1h30 d'activité	13.75 €
Tarif colonie 2h00 d'activité	17.00 €
Tarif non adhérent (10 séances)	160.00 €

CENTRE EQUESTRE PENSION AU MOIS

Pension paddock (hors véto, travail maréchalerie)/mois	215.00 €
Pension paddock (hors véto, travail maréchalerie)/mois Poneys A ou B	110.00 €
½ pension paddock (hors véto, travail maréchalerie)/mois	107.50 €
1/2 pension paddock (hors véto, travail maréchalerie)/mois poneys A ou B	55.00 €
Pension box (hors véto, travail maréchalerie)/mois	280.00 €
Pension box (hors véto, travail maréchalerie)/mois poney A ou B	175.00 €
½ Pension box (hors véto, travail maréchalerie)/mois	172.50 €
½ Pension box (hors véto, travail maréchalerie)/mois poney A ou B	180.50 €

CENTRE EQUESTRE PENSION A LA NUITEE

Nuit en box avec nourriture (foin et aliment concentré)	14.50 €
Nuit en box avec foin uniquement	13.00 €
Nuit en box sans nourriture	11.50 €
Nuit en box anciennes écuries avec nourriture (foin et aliments)	13.00 €
Nuit en box anciennes écuries avec foin uniquement	11.50 €
Nuit en box anciennes écuries sans nourriture	10.00 €
Nuit paddock avec nourriture (foin et aliments concentrés)	11.50 €
Nuit paddock avec foin uniquement	10.00€

Il charge Monsieur le Maire de signer tous les documents comptables se rapportant à ces nouveaux tarifs.

Monsieur Alain CRENCA s'interroge sur la pertinence de maintenir cette activité au regard des résultats financiers et du déficit annoncé.

Monsieur le Maire propose d'attendre l'établissement du compte administratif 2018 et de relancer en début d'année la discussion sur cette question. Des réunions de travail ont eu lieu et doivent se poursuivre en 2019 pour analyser les causes de ce déficit et réfléchir aux moyens stratégiques à mettre en œuvre pour y remédier.

- **Approbation remboursement mise à disposition du personnel communal à la Communauté de Communes Cœur Haute Lande**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le travail mené par la Communauté de Communes depuis le début de l'année 2017 autour des compétences scolaires et périscolaires.

La Communauté de Communes Cœur Haute Lande exerce désormais la compétence scolaire et périscolaire sur l'ensemble de son territoire.

Cependant, le transfert des compétences a été progressif et les communes sont amenées à prendre en charge des frais incombant à la Communauté de Communes dans la mesure où :

- Les agents exerçant 100% de leur activité sur des compétences communautaires ont fait l'objet de mises à disposition avant transfert définitif dans les effectifs de la CDC.

- Les bâtiments scolaires sont majoritairement inclus dans un ensemble communal et leurs frais de fonctionnement ne peuvent être isolés des dépenses communales.
- Des personnels communaux sont mis à disposition pour une partie de leur temps de travail pour l'exercice de compétences communautaires.

Le Maire indique qu'il est désormais possible d'établir le total des dépenses engagées par commune, pour le compte de la Communauté de Communes et qui s'établissent de la manière suivante, ce décompte ayant été établi de manière contradictoire entre la Communauté de Communes et les communes aux vues des dépenses non dissociables présentées par les communes :

COMMUNE	FRAIS INDISSOCIABLES	MISES A DISPOSITION	TOTAL GENERAL
PISSOS	43 000,00	13 335,18	56 335,18

Vu la délibération de la Communauté de Communes Cœur Haute Lande n°2017-01-50 du 11 janvier 2017 portant extension de la compétence optionnelle Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire à l'ensemble du territoire,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Cœur Haute Lande n°2017-03-91 du 9 mars 2017 portant extension de la compétence facultative Enfance-Jeunesse à l'ensemble du territoire,

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité des membres présents, valide le montant des frais engagés pour le compte de la Communauté de Communes indiqué ci-dessus et la perception desdites sommes. Il donne pouvoir au Maire pour mettre en œuvre cette décision.

A cette somme se rajoute le remboursement de la mise à disposition de Mmes Nathalie GENTES, Karine BARJOU, Patricia FORCET et M. Hervé TASTET pour un montant de 50 076,20 €

- **Autorisation d'ester en justice**

Monsieur le Maire informe les élus que Monsieur Jean Marie LE LONG a déposé des recours en contentieux auprès du Tribunal Administratif de Pau concernant une servitude de marche pied sur la rivière de la Leyre et un certificat d'urbanisme négatif portant sur un projet d'aire d'accueil des gens du voyage.

Au regard de l'avancement de ces dossiers, il est nécessaire de prévoir le lancement d'une procédure en justice et de désigner un avocat afin de représenter dans ces affaires la commune de Pissos. Monsieur le Maire propose de désigner Maître Laure DARZACQ, Avocate au Barreau de Mont de Marsan, domiciliée 46 boulevard d'Haussez 40000 MONT DE MARSAN.

Le Conseil Municipal, après discussion et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, charge Monsieur le Maire d'ester en justice. Il désigne Maître Laure DARZACQ, Avocate au Barreau de Mont de Marsan, domiciliée au 46 boulevard d'Haussez 40000 MONT DE MARSAN pour défendre les intérêts de la commune de Pissos dans les affaires précitées.

Il charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ces affaires.

- **Approbation versement indemnité de conseil au trésorier public**

Monsieur le Maire informe les élus de la demande du trésorier public, Monsieur LACOSTE Jean Louis, relative à l'indemnité de conseil pour un montant de 299,07 € (soit un taux d'indemnité de 50 %).

Le Conseil Municipal, Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer à Monsieur LACOSTE Jean Louis l'indemnité de conseil pour un montant de 299,07 €. Il charge Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

- **Approbation pouvoir renouvellement convention de servitude avec ERDF**

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'une convention de servitude avec Electricité Réseau de France a été signée le 18/12/2014 concernant l'implantation d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle cadastrée section P n°97 (lieu-dit Loubreyre de Bertro) d'une contenance de 2ha06a88ca.

En garantie complémentaire des droits de la commune de Pissos, la signature d'un acte notarié est obligatoire avec ENEDIS. Monsieur le Maire propose de finaliser cette obligation par la signature d'un acte notarié étant entendu que les frais seront à la charge d'ENEDIS. La contribution de sécurité immobilière est évaluée à la somme de 152,00 €.

Monsieur le Maire propose de donner pouvoir à tout clerc de l'Etude de Maîtres LOUSTALET, CASTAY et LATOUR, notaires associés à Pau au 20 rue Alexandre Taylor 64000 PAU pour signer l'acte relatif à la convention de servitude.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise la signature de l'acte notarié avec ENEDIS, étant entendu que les frais seront à la charge d'ENEDIS. Il fixe la contribution de sécurité immobilière à la somme de 152,00 €.

Il donne pouvoir à tout clerc de l'Etude de Maîtres LOUSTALET, CASTAY et LATOUR, notaires associés à Pau au 20 rue Alexandre Taylor 64000 PAU pour signer l'acte relatif à cette affaire. Il charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

- **Approbation Décisions Modificatives**

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver les décisions modificatives comme suit :

- **Décision Modificative N°1 : Ouverture de crédit**

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) Opération	Montant	Article (Chap.) Opération	Montant
2128(041) : Autres agencements	292 909,00	21311 (041) : Hôtel de ville	924 732,00
21318(041) : Autres bâtiments publics	1 042 139,00	2132 (041) : Immeubles de rapport	880 852,00
2132(041) : Immeubles de rapport	458 524,00	2338 (041) : Autres constructions	141 185,00
2138(041) : Autres constructions	99 711,00		
2151(041) : Réseaux de voirie	53 485,00		
Total Dépenses	1 946 769,00	Total Recettes	1 946 769,00

- **Décision Modificative N°2 : Virement de crédit**

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) Opération	Montant	Article (Chap.) Opération	Montant
2135(21) : Installations, agencements	10 000,00		
2315 (23) : Installation, matériel et outillage	- 10 000,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

- **Décision Modificative N°3 : Virement de crédit**

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) Opération	Montant	Article (Chap.) Opération	Montant
6718 (67) : Autres charges exceptionnelles	5 000,00	7022(70) : Coupes de bois	5 000,00
Total Dépenses	5 000,00	Total Recettes	5 000,00

- **Décision Modificative N°4 : Virement de crédit**

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) Opération	Montant	Article (Chap.) Opération	Montant
2152 (21) : Installations de voirie	6 000,00		
2312(23) : Agencements et aménagements	-6 000,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

- **Décision Modificative N°5 : Ouverture de crédit**

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) Opération	Montant	Article (Chap.) Opération	Montant
6135 (011) : Locations mobilières	16 500,00	7588 (75) : Autres produits divers de gestion	16 500,00
Total Dépenses	16 500,00	Total Recettes	16 500,00

- **Décision Modificative N°6 : Virement de crédit-amortissements**

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) Opération	Montant	Article (Chap.) Opération	Montant
		021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	-1 700,00
		28041512(040) : Bâtiments et installations	1 700,00
Total Dépenses		Total Recettes	0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) Opération	Montant	Article (Chap.) Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement	-1 700,00		
6811 : Dot. aux amortissements	1 700,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Il charge Monsieur le Maire de signer tous les documents comptables relatifs à ces opérations énumérées ci-dessus.

- **Approbation versement aide exceptionnelle**

Monsieur le Maire fait part aux élus que M. et Mme BABELLI, réfugiés syriens accueillis et logés dans une maison communale depuis juin 2017, doivent s'acquitter de la redevance audiovisuelle pour un montant de 139 €, somme dont ils ne disposent pas.

Monsieur le Maire propose de verser à M. et Mme BABELLI, un secours exceptionnel afin de pouvoir régler cette créance au Trésor Public.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité des membres présents, décide, décide d'accorder un secours exceptionnel d'un montant de 139 € à M. et Mme BABELLI. Il charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

- **Approbation aide accordée à la famille des réfugiés syriens**

Monsieur le Maire propose aux élus d'attribuer à compter du 1^{er} janvier 2019 et jusqu'au 30 juin 2019 un secours mensuel d'un montant de 300 € à M. et Mme BABELLI, réfugiés syriens accueillis et logés dans une maison communale depuis juin 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder un secours de 300 € mensuel à M. et Mme BABELLI du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 30 juin 2019. Il charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

- **Approbation acquisition logiciel courrier**

Monsieur le Maire propose aux élus de valider la participation d'un montant de 100 € à l'ALPI au titre des droits d'utilisation et d'assistance pour l'acquisition et l'utilisation du logiciel gestion du courrier « Hermès ».

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité des membres présents, décide, décide de valider la participation d'un montant de 100 € à l'ALPI au titre des droits d'utilisation et d'assistance pour l'acquisition et l'utilisation du logiciel gestion du courrier « Hermès ». Il charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

- **Approbation nouveau contrat de location d'un photocopieur et remboursement de l'ancien contrat**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que les deux copieurs de la Mairie et de l'Ecole sont en location depuis 2015. La BNP nous a adressé un décompte pour les loyers restants dus soit un montant de 16 300,65 €.

La société Modern Buro propose de les renouveler par du matériel plus récent et plus performant. Afin de souscrire un nouveau contrat de location, il est nécessaire de solder l'actuel contrat.

La société Modern Buro propose de prendre à sa charge les loyers restants soit 16 300,65 €. La Commune règlera à la BNP la somme de 16 300,65 € et établira un titre de recettes à la société Modern Buro pour le même montant.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de changer le contrat des photocopieurs de la mairie et de l'école pour un montant trimestriel de 1 716 € sur 21 échéances.

Il autorise Monsieur le Maire à signer un contrat de maintenance entre la commune et la société Modern Buro ainsi qu'un contrat de location entre la commune et la BNP et ce pour une durée de 63 mois.

Il autorise Monsieur le Maire à rembourser la somme de 16 300,65 € à la BNP pour solder l'actuel contrat et à établir un titre de recettes de 16 300,65 € à la société Modern Buro.

Il charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Questions diverses

Monsieur Laurent ABADIE demande pourquoi les travaux de tranchage des racines réalisés sur la route de Bern n'ont pas été faits sur la route de Gruey.

Monsieur le Maire l'informe que ces travaux ont été programmés et effectués par la Communauté de Communes Cœur Haute Lande. Il se charge d'interroger les services de la communauté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Et ont signé au registre les membres présents.